



PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Cergy-Pontoise, le 11 mars 2021,

Le Préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les parlementaires

Madame la présidente du Conseil départemental

Mesdames et messieurs les maires du Val-d'Oise

Objet : Covid-19 – Point de situation n°44

Depuis le 25 février et comme vingt-deux autres départements, le Val-d'Oise est placé sous « *surveillance renforcée* » au regard d'une situation épidémique préoccupante. L'évolution des indicateurs de suivi épidémiologique se caractérise en effet depuis le précédent point de situation par une augmentation constante du taux d'incidence et du taux de positivité et par une très forte progression des variants.

Le taux d'incidence du département est aujourd'hui de 385 contre 252 à l'occasion du point de situation précédent. Ce taux correspond à près de 4 700 nouveaux cas par semaine. Quant au taux de positivité, celui-ci s'élève, à ce jour, à 12 % contre 8,2 % précédemment. Cette poussée épidémique est le fait d'une progression importante des variants.

A ce sujet, les criblages réalisés dans le Val-d'Oise indiquent que les variants représentent désormais la majorité des cas dépistés positifs à la Covid-19. Le variant britannique représente au 8 mars, 76 % des cas positifs et les variants sud-africains et brésiliens atteignent quant à eux 5%. Les mesures sanitaires renforcées doivent donc se poursuivre. Ainsi que vous le savez, depuis le 22 février, toute personne positive doit respecter un isolement de dix jours et les patients qui le souhaitent, bénéficient de la mobilisation de la Cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) dont la gestion est confiée à la Croix-Rouge.

Cette évolution de l'épidémie impacte fortement le secteur hospitalier. Le nombre de lits occupés par des patients atteints de la Covid-19 en Île-de-France est de 5 629 à ce jour après être pourtant passé sous la barre des 5 000 lits il y a deux semaines. Le Val-d'Oise n'échappe pas à cette tendance. Le nombre d'hospitalisation augmente également avec 481 lits occupés. Le taux d'occupation de lits en réanimation est de 77,6 %, ce qui correspond à 45 lits sur les 58 autorisés. Je vous informe également qu'à ce jour, 40 % des opérations prévues pour traiter d'autres pathologies sont déprogrammées.

Cette situation se traduit également par un nombre de décès en progression. Au 11 mars, 1 502 personnes victimes de la Covid-19 sont ainsi décédées à l'hôpital depuis le début de la crise sanitaire dans le département, soit plus de 150 personnes de plus qu'à l'occasion du précédent point de situation.

Dans ce contexte, la campagne de vaccination s'accélère et se poursuit avec détermination dans le Val-d'Oise. Depuis le 17 février, un nouveau centre de vaccination a été ouvert sur la commune d'Ermont, portant le nombre de centres à douze. Au 11 mars au matin, 89 386 personnes avaient été vaccinées dont 27 553 personnes avaient reçues leur seconde injection. Les délais prescrits par la HAS pour la seconde injection sont de plus parfaitement respectés (21 jours pour les EHPAD, 28 jours dans les centres de vaccination).

L'organisation, les samedi 6 et dimanche 7 mars, d'une opération de vaccination consistant à solliciter quatorze centres de vaccination (douze pérennes et deux ponctuels) a permis de réaliser 5 066 primo vaccinations en deux jours, principalement pour des personnes de plus de 75 ans. Cette opération de vaccination a permis de confirmer la solidité du dispositif mis en place et sa capacité à augmenter le nombre quotidien de personnes vaccinées, en lien et avec le concours du service départemental d'incendie et de secours, des médecins généralistes, des pharmaciens et des infirmières. Cette opération de vaccination exceptionnelle sera renouvelée les samedi 13 et dimanche 14 mars prochains grâce à la mise à disposition de 2 500 doses de vaccin Pfizer supplémentaires.

Le « taux de couverture vaccinale », publié sur la plateforme « Géodes » de Santé Publique France met en évidence un très bon taux de vaccination dans le Val-d'Oise. À la date du 9 mars, plus de 43,4 % des personnes âgées de plus de 80 ans et près de 43,1 % des personnes âgées de 75 à 79 ans sont ainsi déjà vaccinées. Ces taux de vaccination des personnes les plus fragiles et les plus exposées sont les meilleurs taux franciliens.

Parallèlement, les opérations de vaccination « Aller-vers » consistant à s'adresser aux publics qui pour des raisons objectives rencontrent des difficultés à accéder à la vaccination, ont débuté le 1^{er} mars. Ce dispositif concerne dans le Val-d'Oise, 2 300 personnes résidant en résidence autonomie, 2 100 personnes âgées dépendantes à domicile et 700 personnes de plus de 60 ans hébergées en foyer de travailleurs migrants. Entre le 1^{er} et le 19 mars, 41 opérations de vaccination sont organisées.

Complexes du point de vue logistique et nécessitant une importante mobilisation de moyens humains, les opérations de vaccination à domicile seront dédiées aux situations de dépendance les plus sévères. Des équipes mobiles de professionnels de santé seront ainsi constituées pour vacciner à domicile des patients dont l'état de santé est incompatible avec un transport hors du domicile.

En outre, 13 000 nouveaux rendez-vous de primo-vaccination ont été ouverts dans le département pour la période allant du 22 février au 28 mars, pour les personnes de 75 ans et plus ou à haut risque vital. Ces nouveaux rendez-vous permettent de satisfaire progressivement la demande forte des valdoisiens les plus menacés par les formes graves de ce virus.

L'arrivée du vaccin AstraZéneca a également permis de débiter, au 1^{er} mars, la vaccination des professionnels de santé, pompiers, auxiliaires de vie ainsi que des personnes âgées de 50 à 64 ans et présentant des comorbidités. Sous réserve des approvisionnements nécessaires, les conditions de conservation de ce vaccin permettent d'envisager une accélération de la campagne de vaccination à partir de la mi-mars, grâce au réseau des pharmacies, des médecins généralistes, des infirmières et des sages-femmes, désormais habilités à la vaccination.

Dans ce contexte, la loi du 16 février 2021 a prolongé jusqu'au 1er juin 2021 l'état d'urgence sanitaire. Parallèlement, l'arrêté portant renouvellement de mesures de police applicables dans le département du Val-d'Oise et notamment le port de masque dans l'espace public est prolongé jusqu'au 1^{er} juin.

En outre, le décret du 25 février permet aux préfets de renforcer les dispositifs existants pour freiner l'épidémie de Covid-19.

Au regard de l'évolution, évoquée ci-dessus, de la situation épidémiologique dans le Val-d'Oise, plusieurs mesures de police complémentaires ont ainsi été prises jusqu'au 31 mars :

- les marchés forains sont limités aux seules ventes de produits alimentaires les samedis et dimanches,
- les fêtes foraines et les manèges sont interdits,
- les brocantes et vides-greniers sont interdits dans l'espace public,
- la consommation d'alcool est interdite dans l'espace public,
- les barbecues sont interdits dans l'espace public et dans les espaces accessibles au public,
- la dérogation qui permettait à certains restaurants d'ouvrir à des fins de restauration collective au bénéfice des salariés du bâtiment et des travaux publics est suspendue.

Par ailleurs, à compter du 6 mars, les magasins de vente et centres commerciaux dont la surface commerciale utile est supérieure ou égale à dix mille mètres carrés sont fermés ainsi que la base de loisirs de Cergy-Pontoise sauf pour l'accueil des groupes scolaires et des sportifs de haut niveau.

À cet égard, j'attire votre attention sur le fait que l'exploitant d'un ERP qui ne respecte pas les règles d'ouverture et de fermeture édictées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, y compris en ce qui concerne les conditions d'accès et de présence du public, est sanctionné par une contravention de cinquième classe dès le premier contrôle. Cette contravention peut faire l'objet de la procédure d'amende forfaitaire, qui est alors fixée à 500 euros, ou à 1 000 euros en cas d'amende forfaitaire majorée. Surtout, cet exploitant ne pourra plus bénéficier des aides de l'État en faveur du travail partiel.

Concernant la situation dans les établissements scolaires, je vous informe qu'au cours de la semaine du 8 au 11 mars, 232 élèves ont été dépistés positifs, 97 dans le premier degré, et 135 dans le second. 24 personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et des sports ont également été dépistés positifs à la Covid-19. 30 classes ont été fermées, 25 dans le primaire et 5 dans le secondaire.

Depuis la semaine du 1^{er} mars, les établissements scolaires du Val-d'Oise font l'objet de campagne de dépistage au moyen de tests antigéniques dans les collèges et lycées et de tests salivaires dans les écoles. Un établissement par jour fait l'objet d'une opération de dépistage au moyen de tests antigéniques et depuis le 8 mars, cinq écoles par jour bénéficient d'une opération de dépistage au moyen de tests salivaires. A la mi-mars, huit écoles par jour bénéficieront de ce dépistage. Cette campagne de dépistage prévoit de refaire les tests dans chaque établissement trois semaines plus tard pour mesurer l'évolution épidémiologique.

Le statut de département sous « surveillance renforcée » implique de maintenir nos efforts et de continuer à scrupuleusement respecter les gestes barrières, la limitation des regroupements sur la voie publique et dans la sphère privée, afin d'éviter, si la situation continuait de se dégrader, de prendre des mesures renforcées, pouvant aller jusqu'à un reconfinement.

J'ai ainsi demandé aux forces de l'ordre de maintenir leur forte mobilisation afin que les efforts consentis par tous ne soient pas rendus inutiles par les errements de quelques-uns. Plusieurs soirées clandestines, rassemblant parfois plus de vingt personnes, ont par exemple suscité des interventions, avec des verbalisations systématiques des contrevenants. Plus généralement, je rappelle que tout rassemblement supérieur à 6 personnes est strictement interdit dans l'espace public.

Depuis le 15 décembre, plus de 27 000 personnes et près de 500 établissements recevant du public ont été contrôlés, occasionnant 6 400 verbalisations pour non respect du couvre-feu, 2 750 verbalisations pour non port du masque, et 20 fermetures administratives.

J'ai conscience que les efforts continus appelés par cette situation sont importants, mais il appartient à chacun d'agir de façon responsable pour empêcher l'épidémie de gagner du terrain.

S'agissant du soutien à l'activité économique, au 5 mars 2021 et en cumulé depuis mars 2020, plus de 126 000 versements ont été effectués à près 29 200 entreprises valdoisiennes dans le cadre du volet 1 du fonds de solidarité. Ces versements représentent un montant total d'environ 260 M€. En outre, 9 812 entreprises ont bénéficié d'un prêt garanti par l'État (PGE) pour un montant cumulé de 1,615 Md €. Les 8 644 TPE, qui représentent près de 90 % des entreprises bénéficiaires, reçoivent en moyenne un PGE d'environ 166 000 €.

La prise en charge de l'activité partielle quant à elle, se poursuit à un niveau élevé. Au 2 mars 2021, dans le Val-d'Oise, et depuis mars 2020, 35 663 demandes d'activité partielle (DAP) ont été reçues. Le montant d'indemnités servi cumulé atteint 561 M€. Concernant l'Activité Partielle de longue durée (APLD), le nombre de dossiers évolue peu. Au 4 mars 2021, en cumulé, dans le Val-d'Oise, 125 dossiers concernant 6 060 salariés travaillant très majoritairement dans des TPE ont été reçus par la DIRECCTE.

Concernant la situation de l'emploi dans le département, l'offre d'emploi enregistre une tendance à la hausse (+7 % en février), principalement dans les secteurs du service à la personne, du support à l'entreprise, du commerce et de la vente, de l'installation et la maintenance, du BTP et du transport logistique. Les inscriptions à Pôle emploi sont en baisse par rapport à 2020, mais la tendance à la baisse semble s'atténuer.

S'agissant du plan de relance, près de 750 M€ ont été attribués en 2020 en Île-de-France dont plus de 600 M€ en faveur de projets de rénovation thermique des bâtiments. L'objectif est de poursuivre le soutien massif aux entreprises et aux collectivités locales en 2021. De nombreux appels à projets sont en cours, sur les trois volets définis par le gouvernement, avec un objectif de privilégier le financement de projets immédiatement réalisables pour favoriser la reprise économique.

Sur le volet compétitivité, en particulier concernant l'industrie, 12 projets sur les 46 reçus sont à présent sélectionnés et soutenus à hauteur de 7,1 M€ pour un montant total d'investissement de 23,5 M€. Les 33 projets qui n'ont pas pu être retenus ont été orientés vers d'autres dispositifs, tel que le fonds résilience de la région Île-de-France. Au niveau régional, ce sont 82 projets industriels qui ont été retenus sur les crédits 2020 des appels à projet du plan de relance, pour un montant total de 70 M€ de subventions publiques.

Concernant le volet cohésion, plusieurs aides à l'embauche sont prolongées jusqu'au 31 mars 2021 (emplois francs et alternance), et jusqu'au 30 juin 2021 (travailleurs handicapés). Pour mémoire le dispositif « emploi franc+ » permet notamment une aide allant jusqu'à 7 000 € la première année, puis 5 000 € les années suivantes dans la limite de trois ans, pour un recrutement en CDI. L'aide à l'embauche des travailleurs handicapés est quant à elle de 4 000 € par recrutement.

Sur le volet écologie, un appel à projet « jardins partagés » est organisé au niveau départemental, à destination des collectivités, des bailleurs sociaux et des associations (dotation nationale de 17 M€). Les aides seront accordées rapidement pour des investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols), avec possibilité de prestations annexes de formation et d'accompagnement. La direction départementale des territoires (DDT) se tient à votre disposition pour vous accompagner dans votre candidature : ddt@val-doise.gouv.fr (01.34.25.25.00).

Enfin, je vous rappelle que les données sanitaires infra départementales – notamment au niveau communal – demeurent disponibles sur la plateforme « Géode » de Santé Publique France, accessible à l'adresse suivante : <https://geodes.santepubliquefrance.fr/>.

Sur l'ensemble des sujets développés, je suis à votre disposition pour toutes difficultés que vous pourriez rencontrer ou dont vous pourriez avoir l'écho dans cette période et une adresse électronique dédiée demeure mise en place pour répondre à toutes vos questions (pref-covid19@val-doise.gouv.fr).

Respectueusement,

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN